

La Direction de l'Établissement du Centre d'Expertise Métiers et Régions de Poissy, la section photo d'Oxygène PSA et le CE organisent le Concours Photo « Ambiance de NOËL »

Règlement du concours

Article 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert gratuitement, à l'ensemble des salariés PSA du Centre d'Expertise Métiers et Régions de Poissy, y compris les apprentis. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 2 Chaque candidat pourra **présenter au maximum 2 photos couleur et/ou monochrome**, représentant des sujets différents (en clair : le monochrome ne sera pas la version monochrome du cliché couleur et réciproquement).

Les candidats s'engagent à être les auteurs des photographies qu'ils soumettent. Ils doivent être les détenteurs des droits patrimoniaux ou – s'il existe – des droits de tiers – posséder l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les photos proposées au Concours.

Les candidats dédouanent les organisateurs de toute responsabilité en cas de réclamations y compris par un tiers du fait de contrefaçons, de violations de copyrights, de droits d'exploitation ou d'éventuels droits à l'image.

Article 3 Les images proposées seront des fichiers numériques **aux formats JPEG/RAW/TIFF**. D'une résolution minimum compatible avec une projection HD (1080 de haut). Tous les formats d'image (carré, 2/3, ...) sont autorisés.

Les images ne devront comporter aucune signature, initiales, logo, monogramme.

Le nom de chaque fichier doit être constitué de la façon suivante : **Identifiant-RPI_Nom du cliché**

Exemple : U123456_Marché de Noël de Strasbourg 2017.jpg

Les fichiers sont à déposer sur l'ordinateur partagé de la section Photos Oxygène PSA selon le lien suivant :

<\\ptc050\Public\Concours Photo Ambiance de NOËL>

Article 4 – Date de dépôt

La date limite de dépôt des œuvres est fixée au lundi 15/01/2018 Minuit.

Article 5 – Délibération du Jury

Le jury sera constitué de membres issus du service de Communication interne du site, d'Oxygène PSA, du CE et de la Direction de l'Établissement. Les délibérations du Jury se dérouleront début février (la date sera communiquée ultérieurement).

Article 6 – Remise des Récompenses

La remise des lots s'effectuera en présence des responsables du concours ainsi que des membres du Jury la semaine suivant les délibérations du Jury (date exacte communiquée ultérieurement).

Article 7 – Détails des Récompenses

A gagner des coffrets WONDERBOX, des tirages photos grand format qualité professionnelle, des cours de photographie, ...

Article 8 – Dispositions diverses

Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être reporté. S'il y a une remise des prix globale, seule la meilleure photo sera retenue.

Article 9 – Droit de propriété intellectuelle

Tous les textes et photos, sauf indication contraire, sont sujets aux lois de la protection intellectuelle et sont la propriété de l'auteur de la photographie. Aucune photographie ne peut être reproduite, téléchargée, copiée, stockée, dérivée ou utilisée en partie ou en intégralité, sans permission écrite du propriétaire.

La reproduction, même temporaire, d'une œuvre protégée publiée en France ou à l'étranger est un acte de contrefaçon sanctionné par le Code de la Propriété Intellectuelle de 2 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende. Art. L.335-2.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'une mauvaise utilisation des photos faites par un tiers. Le déposant reconnaît donner au photo-club l'autorisation de publier sa photo sur les médias du Groupe PSA Peugeot Citroën et de son Comité d'Entreprise, dans le cadre de la publication des résultats et des rapports d'activité du photo-club.

Article 10 – Réclamation & Durée d'utilisation

Les photos présentées ne devront pas être susceptibles de donner lieu à des réclamations de la part des personnes photographiées ou des endroits, biens ou objets reproduits.

Les participants concèdent pour **une durée maximum de 10 ans** un droit d'usage de leurs photos pour une utilisation liée à l'animation du concours. Les Organisateurs du concours ainsi que les animateurs de la section photo sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :



CENTRE D'EXPERTISE MÉTIERS ET RÉGIONS POISSY



Concours Photo « Ambiance de NOËL »